



## REGLEMENT INTERIEUR DU VILLAGE VACANCES



### **CONDITIONS D'ADMISSIONS**

Pour être admis à pénétrer dans l'établissement et prendre possession d'un logement, il faut y avoir été autorisé par la réception. Le fait d'y séjourner implique le respect de ce règlement, toute infraction pouvant entraîner l'expulsion de son auteur sans aucun remboursement. Le règlement total de tout séjour doit être effectué à l'arrivée.

### **FORMALITES**

Toute personne devant séjourner au moins une nuit dans l'établissement devra être enregistrée dans le dossier de réservation.

#### **Le port du bracelet du village est obligatoire.**

- La réception est ouverte de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00 (hors vacances scolaires) et de 09h00 à 19h00 (Juillet et Aout). Les arrivées s'effectuent à partir de 17h00 et les départs au plus tard à 10h00.
- La réception du village dispose de moyens informatiques destinés à gérer plus facilement le suivi du client actuel ou potentiel. Les informations enregistrées sont réservées strictement à l'usage de la société, Conformément à la Loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles.

### **TENUE ET ASPECT DES INSTALLATIONS**

Un logement vous a été attribué lors de votre arrivée. **Celui-ci doit être maintenu en bon état tout le long de votre séjour.** Les logements ne peuvent en aucun cas accueillir plus de personnes que la capacité initialement prévue.

#### **Tout départ tardif sera majoré d'une journée supplémentaire à régler.**

Lors d'une arrivée retardée ou d'un départ anticipé, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement, aucune réduction, aucune compensation ne sera appliqué.

- Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du village et des installations. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, aux patios communs ou aux installations du village sera à la charge de son auteur.
- L'hébergement qui aura été utilisé durant le séjour devra être en parfait état lors de votre départ.
- Le mobilier mis à disposition dans les hébergements ne doit en aucun cas être déplacé dans un autre logement.
- Il est interdit de pénétrer dans les espaces réservés au personnel.

### **LA RESTAURATION**

#### **Pour accéder au restaurant le port du bracelet ainsi que les tickets repas sont obligatoires.**

Toute personne se présentant à l'entrée du restaurant sans ticket repas se verra refuser l'accès aux buffets. Une tenue correcte est exigée pour l'entrée au restaurant.

### **SECURITE / VIE DU VILLAGE / BRUIT**

**Le village décline toute responsabilité en cas de vol, d'incendie, intempérie, dommage causé par un tiers à une personne, véhicule ou propriété, survenu à l'intérieur de celui-ci.** Ceci relevant de la responsabilité civile des vacanciers, il appartient à chacun d'avoir contracté une assurance appropriée.

#### **La direction n'est responsable que des objets déposés au bureau d'accueil.**

- Les mineurs restent sous la responsabilité des parents présents
- +sur le village.
- Les feux ouverts sont interdits à votre logement, nous tolérons uniquement les barbecues électriques.
- Les mégots et papiers ne doivent pas être jetés sur la voie publique. Des cendriers et poubelles sont à votre disposition.
- Toute personne coupable d'acte de vandalisme ou d'utilisation du matériel de protection incendie autre que pour combattre le feu sera expulsée du village.
- En cas d'incendie, il est impératif d'avertir immédiatement la réception ou le gardien et de se rendre au point de rassemblement situé sur la grande place.
- Des containers à verre, emballages et papiers sont installés sur le parking du village : ayez le geste écologique, triez et apportez-y vos matériaux à jeter.
- En cas d'accident, une trousse de secours de première urgence se trouve à la réception (ainsi qu'un défibrillateur).

#### **Le silence est de rigueur, par tous les usagers du village, et dans toutes circonstances de minuit à 6h00 du matin.**

**Toute agressivité verbale ou physique, sur le personnel ou les clients du village peut entraîner l'expulsion de son auteur sans aucun remboursement.**

Durant la saison, en fonction des besoins techniques pour l'entretien du village, certaines nuisances sonores peuvent être occasionnées. Nous vous remercions pour votre compréhension.

### **JEUX ET PISCINE**

L'accès à la piscine est gratuit et **strictement réservé aux clients du village** qui devront se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité. **Les visiteurs extérieurs n'ont pas accès à la piscine.**

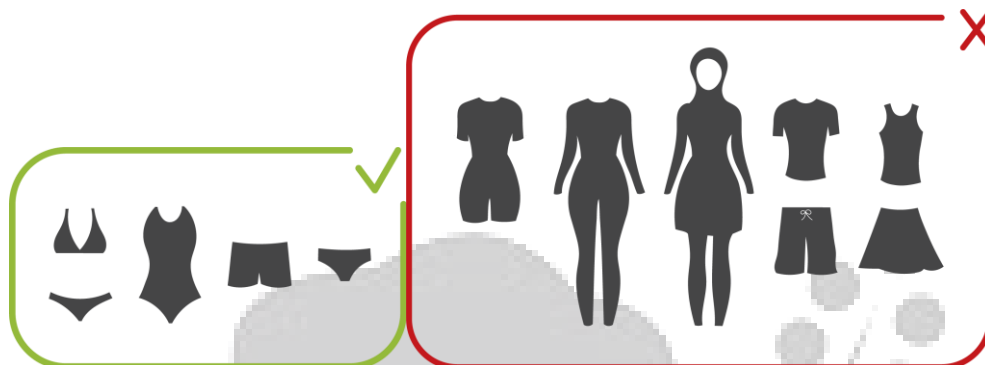
- Les mineurs doivent être accompagnés de leurs parents qui en assument la surveillance exclusive sous leur responsabilité. Les animaux sont strictement interdits dans l'enceinte de la piscine. La direction et ses préposés déclinent toute responsabilité en cas d'accident dans l'enceinte de la piscine.
- Piscine non chauffée, non surveillée.
- Les bouées, matelas, planches et ballons sont interdits, seuls les brassards sont autorisés.

A certaines périodes, un préposé de la direction pourra être chargé de veiller à l'application des règles de la piscine. En cas de non-respect de celle-ci et suivant la gravité du trouble, la direction pourra décider l'exclusion temporaire ou définitive du contrevenant.

Tenue de piscine **obligatoire** :

- **Les filles et les femmes : maillot de bain 1 ou 2 pièces**
- **Les garçons et les hommes : slip de bain ou boxer de bain (tissus élasthanne).**

Les bermudas, shorts de plage et tout autre type de vêtement sont interdits dans l'eau pour des raisons règlementaires d'hygiène ainsi que de rentrer dans l'enceinte de la piscine avec ses chaussures. La douche est obligatoire.



### **ANIMAUX**

L'acceptation des animaux sur le terrain est subordonnée à la **présentation d'un certificat de vaccination** antirabique en cours de validité et au respect des normes d'hygiène, sous la responsabilité de son propriétaire.

**Les animaux de catégorie 1 et 2 sont interdits sur le camping.**

- Les animaux doivent être tenus en laisse et accompagnés de leur maître, et ceci jour et nuit. Aucun animal ne peut être laissé seul dans le village vacances.
- Pour la propreté du terrain et le respect de tous les vacanciers, nous vous demandons de faire faire leurs besoins aux chiens à l'extérieur du village vacances.
- Le propriétaire du chien doit ramasser tout excrément réalisé par son animal en le mettant dans un sac et en le jetant dans une des poubelles

Si un animal dérange, son propriétaire sera invité à quitter le village vacances.

### **LES ACTIVITES, ENFANTS ET CLUBS ENFANTS**

**La responsabilité des parents vis-à-vis de leurs enfants est entière**, en dehors du cadre des clubs enfants. Chaque parent est responsable de son/ses enfant(s) ainsi que des mineurs dont il est référent. Il répond donc du comportement de ces derniers, au sein du village vacances et de ses extérieurs.

Il est également responsable de leurs déplacements ou agissements la nuit après la fermeture des clubs et du village de vacances.

Le village peut être amené à refuser l'accès d'un enfant au club, ou d'un adulte à une activité, pour des raisons de santé ou bien encore de comportement incompatible avec la vie de groupe.

Les consignes de sécurité ou de bienséance données par les responsables d'activités (moniteurs brevetés d'Etat, animateurs) sont à respecter scrupuleusement. **Tout comportement susceptible de mettre en danger sa propre sécurité ou celle d'un tiers peut conduire à l'exclusion de la personne concernée des activités du village de vacances.**

Dans le cadre des activités encadrées par un prestataire extérieur, c'est la responsabilité professionnelle de ce dernier ainsi que l'assurance responsabilité civile du vacancier qui prend en compte les dommages qui pourraient survenir.

**La présence d'un adulte responsable est impérative pour la participation d'un enfant mineur à une activité familiale** (ex : journée familiale, soirées).

Le non-respect des horaires prévus ou convenus pour un déplacement n'engage pas la responsabilité du village vacances (ex : navettes, excursions avec le village..).

### **DROIT A L'IMAGE**

Vous autorisez le village vacances à utiliser les photos de vous, suivant les dispositions légales, qui pourrait être prises au cours de votre séjour, sur tout support, pour les besoins publicitaires du village vacances sans aucune contrepartie.

Vous pouvez sur simple demande auprès de nos services de ne pas autoriser la diffusion d'image.

En signant ce règlement, le client approuve automatiquement le règlement intérieur.

**NOM, Prénom :**

**Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »**